

Guides > La thèse par articles (3e cycle)

Université de Montréal
École de [bibliothéconomie](#) et des [sciences de l'information](#)

La thèse par articles (3e cycle)

La thèse par articles est une forme alternative de présentation du déroulement et des résultats du projet de recherche doctoral. Selon cette formule, il est possible d'intégrer à la thèse des articles préparés pour fins de publication dans des revues avec comité de lecture et reconnues dans la discipline. Les articles doivent avoir été rédigés dans le cadre du programme de formation du doctorant. L'objectif principal de la thèse par articles est d'accroître la probabilité de publication des résultats de la recherche doctorale. Dans le présent contexte, sont inclus dans la définition du terme « article » les chapitres destinés à la publication dans un ouvrage collectif, lorsqu'ils sont soumis à un processus d'évaluation par un comité de lecture.

Le doctorant qui désire soumettre une thèse par articles doit obtenir l'accord de son directeur de recherche et du responsable du programme. Pour que la demande d'autorisation puisse être considérée, les travaux de recherche doivent être suffisamment avancés pour permettre de préciser la teneur des articles et leurs auteurs, de même que l'organisation générale de l'ensemble du manuscrit de la thèse. Le doctorant complète le formulaire [Annexe 11 — Autorisation de rédiger une thèse par articles](#) et le remet au TGDE avant la fin du sixième trimestre d'inscription au programme. L'autorisation de présenter une thèse par articles peut être retirée si le suivi et l'évaluation des travaux montrent que le doctorant n'est pas en mesure de respecter les exigences de ce mode de présentation.

Le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* (<https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>) décrit les exigences relatives au contenu et à la forme de la thèse par articles. La présentation d'une thèse par articles exige le respect de conditions de fond et de forme équivalentes à celles du mode de présentation classique. Tout comme la thèse classique, la thèse par articles doit former un tout et les liens logiques et conceptuels entre ses différentes composantes doivent être explicites.

La thèse par articles inclut une introduction présentant le problème à l'étude, les objectifs généraux et spécifiques, les questions de recherche et la démonstration de la pertinence de la recherche en regard de l'état des connaissances dans la discipline. L'introduction est suivie d'une synthèse critique de la littérature et d'une section décrivant le cadre conceptuel et la méthodologie ayant guidé la démarche. La thèse inclut ensuite de deux à quatre articles d'une qualité telle qu'ils puissent être soumis pour publication dans des revues avec comité de lecture; il n'est pas nécessaire que les articles aient été publiés au moment du dépôt de la thèse pour évaluation. Enfin, la thèse doit inclure une discussion faisant le lien entre les articles et permettant de mettre en lumière la contribution générale du travail à la discipline, ainsi qu'une conclusion. La thèse par articles est complétée par une liste de toutes les sources consultées ainsi que par les annexes pertinentes et nécessaires.

La contribution du doctorant à la production de chaque article doit être significative. Une justification écrite de la contribution réelle du doctorant doit être fournie pour chacun des articles soumis pour publication à l'aide du formulaire [Annexe 12 — Thèse par articles. Déclaration de l'étudiant auteur d'un article](#). En outre, lorsque le doctorant n'est pas le seul auteur, tous les coauteurs, incluant le directeur de recherche, doivent confirmer par écrit leur accord pour que l'article soit intégré à la thèse (https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/Formulaires/accord_des_coauteurs.pdf). De plus, dans le cas d'un article publié, accepté pour publication ou prêt à être soumis, le respect des droits d'auteur exige une autorisation écrite de tous les coauteurs en vue de la diffusion. Il revient finalement au doctorant d'obtenir la permission écrite de l'éditeur qui lui permettra de déposer sa thèse dans Papyrus (<https://papyrus.bib.umontreal.ca/>) ou dans un autre dépôt institutionnel. Toutes les autorisations requises doivent être déposées au dossier du doctorant et mises à la disposition du jury au moment de l'évaluation et de la soutenance de la thèse.

[École de bibliothéconomie et des sciences de l'information](#)
Besoin d'aide ? [Nous joindre](#)